

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
07/12/2017

L'an deux mille dix sept et le dix huit décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, M. PIZZATO Mme AIMONE-CAT (Proc.), M. ROUCH Mme CAHUZAC

Absente excusée : Mme TOUZANNE
(Proc. Mme AIMONE-CAT)

D.C.M. N° 12.8
Occupation du domaine public
par des commerces ambulants
Fixation montant redevance.

Absente : Mme TONELLO

Monsieur RAMEAU Roger a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que toute occupation du domaine public par des commerces ambulants est soumise à autorisation et doit donner lieu au versement d'une redevance.

Monsieur le Maire propose de fixer pour la Commune de BousSENS, la redevance mensuelle à 1 € /m².

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

de fixer la redevance mensuelle d'occupation du domaine public de la Commune par les commerces ambulants à UN EURO le mètre carré (1€/m²).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 21.12.2017
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 21 décembre 2017

Le Maire,

SANS

